



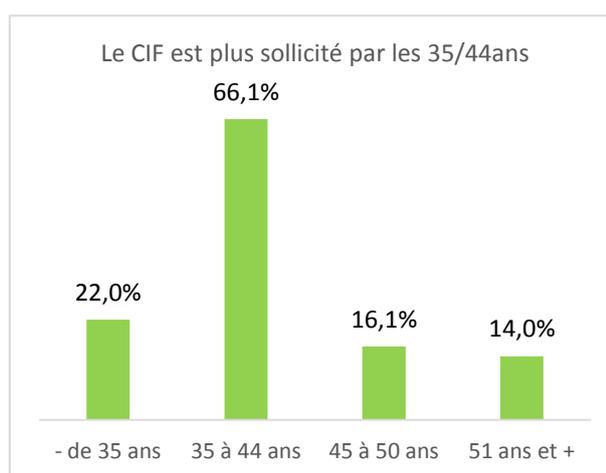
Le congé individuel de formation (CIF) est le droit de s'absenter de son poste de travail pour suivre une formation de son choix. Pour en bénéficier, le salarié doit remplir certaines conditions et présenter sa demande à l'employeur, selon une procédure déterminée.

Le salarié peut bénéficier, également sous certaines conditions, d'une prise en charge de sa rémunération et des frais liés au congé de la part de l'organisme paritaire collecteur agréé au titre du CIF (OPACIF) ou encore d'organismes dont la compétence est limitée à une entreprise ou un groupe d'entreprises (AGECIF).

Situation de l'ensemble des bénéficiaires de CIF en 2009

En Martinique, en 2009, 186 salariés sont partis en formation dans le cadre d'un CIF, 23 ont obtenu un financement par le FAFSEA, 166 du FONGECIF.

Ce sont principalement des femmes, employées, âgées entre 35 et 44 ans qui en ont bénéficié. En effet, parmi les martiniquais ayant suivi un CIF en 2009 : 69,9% sont des femmes, 69,9% sont des employés et 66,1% sont âgés ont entre 35 et 44 ans.



Les salariés qui sollicitent un CIF sont très peu à être ouvriers, AMT ou cadres, ils sont le plus souvent employés (69,9%). La formation dans le cadre de ce dispositif ne « profite » donc pas en priorité au cadre.

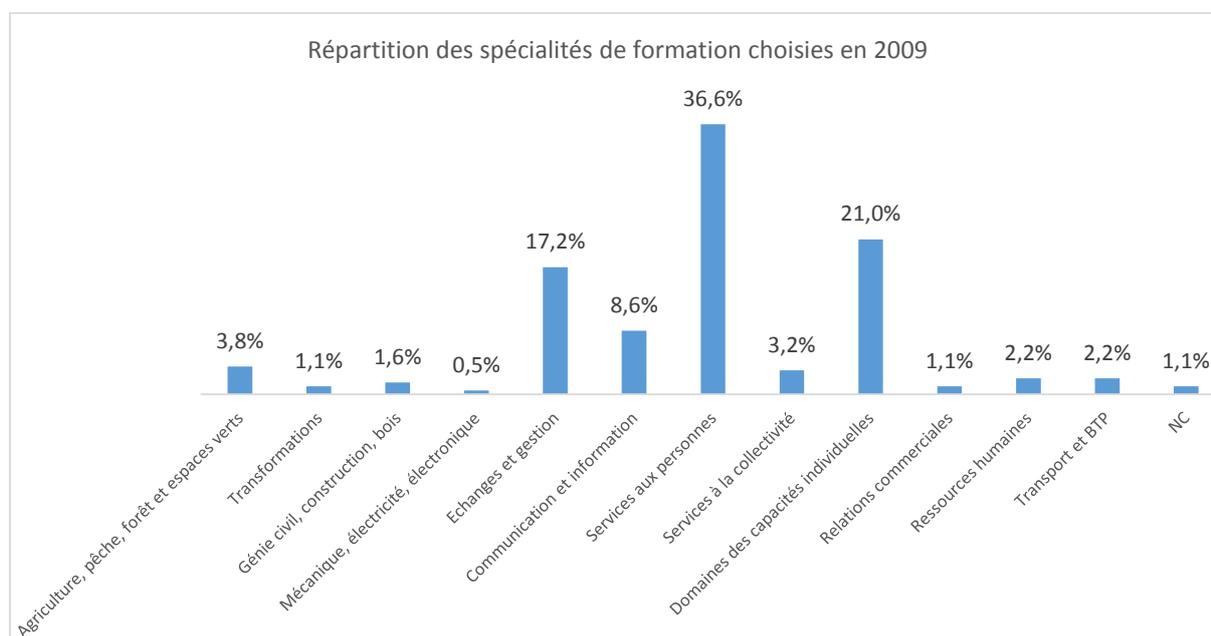
Ils sont nombreux à avoir un niveau de formation V : 34,4%. Les personnes ayant un niveau IV et au delà (bac et plus) représentent 57% des bénéficiaires de CIF

Niveau avant le CIF	%
Niveau I et II	11,8%
Niveau III	23,1%
Niveau IV	22,0%
Niveau V	34,4%

Catégorie Socio-professionnelle	%
Ingénieurs et cadres	9,7%
Agent de maitrise, techniciens et autres professions intermédiaires	9,1%
Employés	69,9%

Les principales spécialités de formations suivies sont :

- Services aux personnes : 36,6%,
- Domaines des capacités individuelles : 21,0%,
- Echanges et gestion : 17,2%,
- Communication 8,6%.



Source : FONGECIF Martinique

Analyse : OREF-AGEFMA